

Les farces de Vivier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 50

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

question, et s'écria : « Ah ! c'est toi, Borgeaud. »

— Oui, Monsieur le Conseiller.

— Eh bien, tu vas me rendre un grand service. Connais-tu Pache, imprimeur, qui demeure près de la Cathédrale.

— Alors, si je le connais !...

— Fais-moi donc le plaisir de lui porter ceci. C'est la proclamation adressée au peuple par le gouvernement provisoire. Il m'en faut 1000 exemplaires pour demain matin, à 8 heures. L'imprimeur doit donc se mettre immédiatement à la besogne.

Il était minuit. M. Borgeaud monta à la Cité et sonna à la porte de Pache : Drelin, drelin, drelin... rien !... Drelin, drelin, drelin... rien !

« Ah ! tu ne veux pas répondre, dit en lui-même Borgeaud, eh bien, attends, je vais t'en donner ! » Et il se mit à sonner, sonner sans désespérer. C'était à mettre en rage tous les habitants de la maison.

Pache, furieux, ouvre la fenêtre en criant : « Qui est là ? Que voulez-vous ? A qui en avez-vous ? Etes-vous fou ?... Ah ! si je descends, malheur à vous !... »

— Voyons, Pache, ne te fâche pas ; c'est Borgeaud. Fais-moi le plaisir de te lever ; il s'agit d'une affaire très pressante. Je t'apporte, de la part de Druey, le manuscrit de la proclamation adressée au peuple. Il faut absolument qu'elle soit tirée à 1000 exemplaires pour demain matin à 8 heures. Lève-toi, je te prie !

— Serai-je payé ?

— Alors ! et puis largement. Est-ce qu'un gouvernement ne paie pas ?... surtout un gouvernement provisoire !

On n'imprimait pas alors un pareil document aussi rapidement qu'on le fait aujourd'hui ; les presses mécaniques et les moteurs à eau étaient encore inconnus dans nos ateliers typographiques ; le tirage se faisait à la presse à bras. Un tirage de mille exigeait quatre ou cinq heures de travail, au moins.

Bref, Pache descendit, courut chez ses typos, qu'il fit lever à la hâte, et le lendemain, à 8 heures, il livrait au gouvernement provisoire mille exemplaires de la proclamation, dont voici le contenu :

PROCLAMATION

du 14 février 1845.

Le Gouvernement provisoire du canton de Vaud, au peuple vaudois.

CITOYENS,

Le grand Conseil n'ayant répondu que d'une manière bien insuffisante au vœu des *vingt-deux mille* pétitionnaires qui demandent l'expulsion des jésuites de la Suisse entière, la généralité des citoyens s'en est profondément émue ; les masses populaires sont accourues au chef-lieu où elles ont donné essor au plus vif mécontentement ; celles des milices arrivées à Lausanne sur l'appel du Gouvernement n'ont pas hésité à faire cause

commune avec leurs concitoyens. Le Conseil d'Etat, éclairé sur les véritables dispositions du peuple vaudois, s'est empressé d'abdiquer en masse, après avoir convoqué le Grand Conseil pour demain, à 11 heures du matin.

Dans cet état de choses, le nombre immense de citoyens présents à Lausanne s'est réuni en assemblée populaire générale sur la place de Monthenon. Là, cette assemblée a immédiatement nommé un Gouvernement provisoire, en l'investissant de tous les pouvoirs nécessaires pour aviser à l'urgence des circonstances ; elle a pris les autres résolutions que nécessite l'état des choses. Ces résolutions et la composition du Gouvernement provisoire sont portées à votre connaissance, citoyens, par l'Acte souverain* que vous lirez à la suite de la présente proclamation.

Les citoyens qui ont accepté les fonctions de membres du Gouvernement provisoire ont, ils le savent, assumé une immense responsabilité. Mais un dévouement sans réserve aux intérêts de la patrie, qui est le premier devoir du citoyen, leur commandait impérieusement de taire les autres considérations pour répondre à la confiance des masses.

Citoyens, vous allez être appelés à faire usage de vos droits, à exprimer votre volonté souveraine en élisant un nouveau Grand Conseil qui nommera un nouveau Conseil d'Etat. Les pouvoirs du Gouvernement provisoire seront ainsi de courte durée. Vous êtes trop amis de la liberté et de l'ordre qui en est la garantie ; vous sentez trop l'importance qu'il y a pour la commune patrie à ce que le canton de Vaud, dont la volonté s'est maintenant fait jour, demeure calme, ferme, inébranlable, en d'autres termes, uni. Vous nous aiderez à atteindre ce but par une attitude digne de la sagesse qui vous caractérise.

Exécuteurs d'une volonté supérieure, nous nous confions sans réserve à votre patriotisme.

Lausanne, le 14 février 1845.

Le Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire fit appel aux hommes de bonne volonté pour organiser une garde civique. M. Borgeaud fut de ce nombre. Mais, pour faire ce service, il lui fallait un fusil. Il courut chez l'armurier Siber, qui lui dit : « Je n'ai plus une seule arme disponible ; il y a bien encore là-haut, au galetas, un vieux fusil ; mais il ne peut faire votre affaire ? il manque de chien. »

— A-t-il une bayonnette ?

— Oui.

— Eh bien, donnez-le quand même ; moi, je ferai le chien, ajoute, en riant, le jeune Borgeaud.

« Tout ce que je pouvais faire avec une arme pareille, nous disait-il, c'était d'embrocher mon homme, le cas échéant ; mais, pour tirer, bernique ! »

Il fit cependant son service de garde dans divers quartiers de la ville, entre autres devant l'Oratoire, dont le rez-de-chaussée fut transformé en corps de

* L'Acte souverain contient l'ensemble des résolutions de l'assemblée populaire de Monthenon.

garde. Il n'y avait, dans ce local, d'autre mobilier qu'un poêle en fonte et un long banc de bois.

On fit allumer du feu, mais au bout de quelques instants le bois manqua totalement. M. Borgeaud ouvrit toute grande la porte du poêle et y introduisit une des extrémités du banc, puis s'assit sur le reste avec quelques camarades.

Mais au fur et à mesure que le banc se consumait et avançait dans le brasier, la place pour s'asseoir diminuait, aux rires des joyeux compagnons du poste, qui s'assirent bientôt à terre, en attendant mieux.

M. Borgeaud resta quinze jours à Lausanne. Après s'être mêlé à un pareil mouvement populaire, on n'est pas si pressé de retourner à la craie et à la planche noire.

Comme on peut le supposer, dès son retour à Aubonne, le jeune mathématicien eut maintes choses curieuses à raconter à son entourage. Mais en terminant ses récits, il avait toujours soin d'ajouter : « Croyez-moi, messieurs, si jamais vous allez aux Révolutions, ne mettez ni tube ni redingote noire ! »

L. M.

Les farces de Vivier.

Chacun a entendu parler de Vivier, virtuose et compositeur français. Le parti extraordinaire qu'il savait tirer du cor l'avait placé au premier rang des cornistes de tous les temps. Caractère original et facétieux, il s'était en outre acquis une assez grande renommée par ses réclames excentriques et ses plaisantes mystifications. En voici un exemple tiré d'un livre de M. Oscar Cométant, *Musique et musiciens*.

C'était à Londres. Vivier monte dans un omnibus ; à peine y est-il assis, que sa figure prend un caractère de profonde inquiétude. Il fouille dans ses poches, se tâte partout avec des mouvements convulsifs et désespérés ; des exclamations sourdes s'échappent de sa poitrine haletante ; de temps à autre, il lève les mains au ciel. Son émotion est extrême. Machinalement, il va jusqu'à tâter ses bottes, pour s'assurer si l'objet qu'il paraît avoir perdu, et auquel il attache un si grand prix, ne s'y serait point glissé. Tous les voyageurs suivent avec intérêt les phases de son désespoir, en se disant : « C'est un Français qui a perdu son portefeuille. » Tout à coup, Vivier, obéissant à une inspiration soudaine, fait un bond sur lui-même, ôte brusquement son chapeau et jette les yeux dans l'intérieur. Un bonheur ineffable succède alors à des inquiétudes mortelles. Le corniste regarde le fond de son chapeau avec cette émotion souveraine qu'on éprouve à retrouver le plus pré-

cieux des biens dont on se croyait à jamais privé. Des larmes de joie paraissent s'échapper de ses yeux. Tout entier à ses émotions et ayant l'air d'oublier jusqu'aux personnes présentes, Vivier envoie des baisers à l'objet si miraculeusement retrouvé!...

Mais quel est cet objet si cher à son cœur? Les voyageurs de l'omnibus, qui, avec le conducteur, ne quittent plus de leurs regards le chapeau de l'artiste, vont enfin l'apprendre. Vivier, après quelques démonstrations de bonheur, plonge lentement une main dans son feutre pour ramener à lui cet ineffable trésor. Sans le bruit de la voiture qui roulait, on eût entendu battre les cœurs dans toutes les poitrines. Quelques secondes encore d'une attente perplexe, et les spectateurs de cette scène si palpitante d'intérêt voient, quoi?... Une cocotte en papier!

Vivier, qui n'a pas l'air de s'apercevoir qu'on l'observe, prend délicatement cette cocotte par la queue, la contemple sous toutes ses faces, la caresse, l'embrasse avec transport et la cache ensuite précieusement dans sa poitrine; puis il descend de l'omnibus.

Qu'on juge de la stupéfaction des voyageurs à ce dénouement si peu prévu.

* * *

La plus étourdissante des plaisanteries de Vivier, parce qu'elle a demandé, pour pouvoir être conduite à bonne fin, des mois entiers de patience et de sacrifices personnels inouïs, est celle que le célèbre corniste a faite à un propriétaire chez lequel il demeurait.

Intraitable à l'endroit des animaux, ce propriétaire avait signifié à l'artiste qu'il eût à se défaire d'un chat, d'un chien et d'un corbeau, ses co-locataires. Vivier parut se résigner; il se sépara, non sans regret, de ses trois vieux amis.

Quelque temps après, divers locataires se plainquirent au concierge et au propriétaire d'être réveillés pendant la nuit et au point du jour, par un son étrange et prolongé, qui semblait partir de l'appartement occupé par Vivier. Un Américain crut pouvoir affirmer au propriétaire que ce son mystérieux était la voix d'un buffle: « Je connais parfaitement le cri du buffle, disait-il, pour l'avoir chassé dans les Montagnes-Rocheuses, et je vous assure que vous avez un buffle chez vous.

— Un buffle chez moi, et au quatrième étage! Allons donc! vous rêvez, Monsieur, répondit le propriétaire; c'est simplement le son du cor, dont mon locataire s'amuse à jouer de temps à autre.

Six mois se passèrent. A la fin, les beuglements du buffle, suivant les uns, le son du cor, suivant les autres, devinrent intolérables, et le propriétaire se décida à voir par lui-même ce qu'il en

était. Il sonna à la porte de Vivier, qui le reçut dans la salle à manger. Après les compliments d'usage, le propriétaire allait adroitement faire allusion au son mystérieux et perturbateur, lorsqu'un terrible et long mugissement se fait entendre dans la pièce adjacente, le salon.

— Ah! mon Dieu, dit le propriétaire, qui a-t-il donc dans votre salon?

— Dans mon salon? reprend Vivier avec indifférence.

— Eh! oui, dans votre salon!

— C'est une vache, Monsieur.

— Une vache, chez moi!

— Chez vous, non; chez moi, oui.

— Monsieur, c'est une infamie! Je vous donne congé, et vous allez immédiatement signifier le sien à cet ignoble animal!!

— De la modération, Monsieur, reprend Vivier, de la modération. Souvenez-vous que vous êtes marié, qu'on ne sait pas ce qui peut arriver, et qu'il est au moins maladroit, dans votre position, d'insulter les bêtes à cornes.

La génisse, trop grande pour passer par les escaliers, fut déménagée par la fenêtre avec une peine infinie. Vivier n'avait mis personne dans la confiance de cette farce si longuement préméditée. Une belle nuit, il avait apporté cette génisse chez lui, quand elle n'avait encore que quelques jours d'existence, et l'avait soigneusement nourrie jusqu'au jour où le propriétaire, qui ne voulait ni chien, ni chat, découvrit qu'on se livrait, dans sa maison, à l'élève du gros bétail.

* * *

Autre mystification.

Vivier entre un jour chez un coiffeur, se dirige vers le comptoir et tend au patron une carte sur laquelle est écrit: « Veuillez me raser, je vous prie. »

— Un sourd et muet, cria le chef de l'établissement, en faisant signe à un garçon, enlevez le paquet!

Le garçon ainsi interpellé conduit le patient jusqu'à un fauteuil, en lui disant:

— Assieds-toi donc!

Puis prenant ses rasoirs:

— Oh! là là! quelle peau! Quand on la tannera, j'en retiens une pour une paire de bottes.

Et ainsi de suite, tous les garçons s'en mêlent: c'est un concert de lazzis d'un bout de la salle à l'autre.

Sa barbe finie, Vivier se leva: puis allant au comptoir, il dit au patron, d'une voix de stentor, en déposant vingt-cinq centimes:

— Voici pour la barbe!

Tous les garçons en roulèrent par terre d'épouvante; la dame du comptoir s'évanouit, et le patron disparut derrière une pile de savonnettes.

On effé dào vin nové.

On a bio ètrè chimistre, que l'est dài dzeins que dussont portant savài qu'on iadzo einniolà on vâi soveint troblïo, on sè trompè tot parâi, et dài momeint que y'a, sont asse bobets què lo premi taborniò venu.

Vo sèdè que lo nové dè sti an est 'na tota fïona gotta que ma fâi gâ dè dévânt, kâ clliào que vollïont trào fotemassi après et trào fourgenâ déveron lo bossaton sè traovont rebattâ ào tot fin et preïgnont soveint, coumeint on dit, dài pé-tubliès po dài falots.

Après veneindzès n'eïn z'u pas mau dè carbatiers dè pè lo canton dè Berna que châi sont venus atsetâ cauquïès bosssets dein lo vegnoublïo; kâ on a bio sè redzoi la panse dè tchoucroûta et dè lard et sè goberdzi ein fifeint dè la bière; s'on sè vâo reletsi lè pottès, n'ia pas! faut dào penatset, et se l'a vretabliameint cru pè La Coûta ào bin pè Lavaux, eh bin, respet! mà s'eïn faut démauffâ.

Adon y'a on part dè dzo, on chimistredè pè Berna, dè la vela méma, était z'u fèrè 'na promenarda dein lè z'eïnvrons et coumeint l'étâi on bocon assâiti, l'eïntre dein onna pinta iò y'avâi marqua su la porta qu'on veindâi dào vin dào canton dè Vaud, et demândè tràï dé-cis, que trovâ adràï bons, kâ redrobliâ et ne sè pressâ pas dè modâ, se bin que quand vollie sè reimbriyï contrè l'hotò, la né étâi quie et lo gaillâ étâi on bocon étourlo.

Tot proutso dè la vela, lài a dài grantès reintsès dè publio lo long dè la route, que lotsemin ne pào pas manquâ, et quand lo gaillâi arrevâ quie, la louna s'étâi lévâie, qu'on vayâi asse bé què dè dzo quand bin l'étâi contrè la miné; mà tot per on coup lo gaillâ s'arrètè franc ein vayeint qu'on avâi crosâ dài terreaux ein travai dào tsemin.

— Que dào tonaire vollïont te fèrè dè clliào terreaux, se sè peinsâ! et sè mette à la cambâ; mà y'eïn a qu'ëtïont trào lardzo; adon mon gaillâ pregnâi se n'eïmbriyâite et rraaa! chàotavè de lé, behirâo quand poivè arrevâ de la part delé su sè dou pi, kâ onna bouna eïmpartiâ dào teïmps lài arrevâvè lè quatre fai ein l'ai et risquâvè à tot momeint dè rebedoulâ dein on terreau. Pè bounheu, put adé s'arrètâ ào boo. Mà fut bintout tot ein nadze et djurâvè contrè la municipalità dè ne pas avâi met dài baragnès et dài lans po passâ.

Après prâo mau, l'arrevè ein vela et s'eïn va cutsi, reindu et mafi; mà ein sè leveint lo matin, ye tracè à la *Folhie d'Avi dè Berna* po fèrè marquâ dessus que c'étâi 'na dieuséri dè la municipalità d'avâi fé crosâ clliào terreaux, et po ein derè pi què peindrè dè cllia municipalità.

Ma fâi quand lè municipaux viront